



# Lutter contre le racisme et la discrimination dans et à travers l'éducation

## Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 10 : Points principaux

” À l'heure où le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie gagnent du terrain dans toute l'Europe, il importe que tous les enfants, de toutes origines, apprennent et pratiquent la non-discrimination.

L'éducation est l'outil le plus approprié pour lutter contre le racisme et la discrimination et bâtir des sociétés inclusives. L'égalité, le respect et la tolérance peuvent et doivent être enseignés aux enfants.

Les lignes directrices de l'ECRI sur la lutte contre la discrimination dans et à travers l'éducation peuvent aider à faire en sorte que tous les enfants reçoivent l'éducation qu'ils méritent.

### MESSAGE CLÉ

Les responsables politiques, les enseignants et les familles doivent unir leurs efforts pour promouvoir l'égalité et la non-discrimination :

- ▶ les responsables politiques doivent élaborer, mettre en œuvre et financer des politiques visant à éradiquer la discrimination ;
- ▶ les enseignants doivent être formés à travailler avec des enfants de toutes origines ; et
- ▶ les parents d'élèves devraient être associés aux décisions des établissements scolaires visant à promouvoir l'égalité et la non-discrimination dans l'éducation.

### SÉLECTION DE RECOMMANDATIONS

#### 1. L'école devrait être un lieu sûr, exempt de racisme et de discrimination.

Les pouvoirs publics, la société civile et les établissements scolaires devraient travailler de concert pour :

- ▶ donner mandat aux établissements scolaires d'inscrire obligatoirement la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que le respect de la diversité dans leur mode de fonctionnement ;
- ▶ veiller à ce que l'éducation aux droits de l'homme soit dispensée dès la maternelle et à ce que les supports pédagogiques soient exempts de tout contenu raciste et soient actualisés de manière à refléter la diversité et la pluralité de la société ;
- ▶ promouvoir une utilisation responsable d'internet ;
- ▶ veiller à l'adoption et à la mise en œuvre dans les établissements scolaires d'un code de conduite contre le racisme et la discrimination pour les élèves et le personnel ;
- ▶ surveiller les incidents racistes survenant en milieu scolaire et prendre des mesures pour y mettre fin.



## **2. Les enfants de toutes origines doivent bénéficier d'une égalité d'accès à l'éducation et être pleinement intégrés au système scolaire.**

■ Les pouvoirs publics, la société civile et les établissements scolaires devraient travailler de concert pour :

- ▶ assurer le suivi des principales statistiques recueillies sur les enfants issus des groupes minoritaires comme leur taux de fréquentation, leur taux d'abandon et leurs résultats scolaires ;
- ▶ lutter contre toute ségrégation exercée en milieu scolaire à l'égard des enfants issus de groupes minoritaires en évitant leur placement dans des classes séparées et en les aidant à apprendre la langue d'enseignement ;
- ▶ favoriser le recrutement d'enseignants issus des groupes minoritaires ;
- ▶ promouvoir activement l'égalité à travers des campagnes de sensibilisation destinées aux élèves et à leurs familles.

## **3. Les enseignants doivent être formés à travailler avec tous les enfants et être attentifs aux besoins des élèves d'origine différente, y compris sur les questions relatives aux droits de l'homme et à la discrimination raciale.**

■ Les pouvoirs publics, la société civile et les établissements scolaires devraient travailler de concert pour :

- ▶ veiller à ce que les enseignants soient formés de manière à prévenir toute manifestation de racisme et de discrimination raciale en milieu scolaire et à réagir rapidement et efficacement lorsqu'ils sont confrontés à ces problèmes.

## **4. Les pouvoirs publics doivent mettre à disposition les moyens financiers nécessaires permettant aux écoles de promouvoir l'égalité et la non-discrimination et doivent assurer un suivi régulier de la situation.**



### **ECRI – LIENS UTILES**

Recommandation de politique générale n°10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire

[http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation\\_N10/Recommandation\\_10\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N10/Recommandation_10_fr.asp)

Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme

[http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation\\_N9/Recommandation\\_9\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N9/Recommandation_9_fr.asp)

Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI : La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans

[http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation\\_N5/Recommandation\\_5\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N5/Recommandation_5_fr.asp)

### **FAITS ET CONSTATATIONS**

« Bien souvent, des obstacles structurels à une meilleure intégration des minorités ethniques historiques demeurent et des politiques d'intégration sociale sont nécessaires, notamment dans les cas où une discrimination s'exerce. L'éducation figure parmi les domaines concernés et à ce titre l'ECRI a observé dans plusieurs États membres qu'une meilleure formation des enseignants et des manuels scolaires mieux conçus étaient nécessaires. » Rapport annuel de l'ECRI 2015.

« Il convient de noter que l'éducation et la sensibilisation à la lutte contre les infractions motivées par la haine et contre les discriminations demeurent capitales... Plusieurs pays ont fait des efforts en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire. » Rapport annuel de l'ECRI 2014.